

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### CHL 008-9747/21/BM

#### ■ Attribution d'une subvention à l'association Transport Mobilité Solidarité au titre de l'exercice 2021 - Approbation de l'avenant n°1

##### MET 21/18619/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Dans ce cadre, l'association Transport Mobilité Solidarité (T.M.S) a notamment pour objectif, grâce à l'action « plateforme mobilité », de faciliter la mobilité des personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle. Cette action permet ainsi de lutter contre l'isolement rural, de faciliter l'accès à des actions de proximité en permettant d'accomplir des démarches administratives, liés à la santé, et d'assurer l'accès et le maintien à l'emploi et à la formation.

Ainsi, par délibérations n° EMP 004-7313/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019, n°71/20 du Conseil de Territoire du Pays salonais du 15 octobre 2020 et n° 16/20 du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 29 juillet 2020, la Métropole a attribué à l'association pour 2020 une subvention totale d'un montant de 184 388,30 € dont 85 608,12 € sont liés à la mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de l'association. Ces subventions ont contribué au fonctionnement global de l'association et à l'action « plateforme mobilité ».

L'association envisage, pour 2021, de poursuivre ces objectifs, d'une part, le développement de l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, et d'autre part, la poursuite de l'action « Plateforme mobilité ». Elle sollicite, par conséquent, la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'octroi d'une subvention au titre dudit exercice.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Ainsi, par délibération n° CHL 004-18/02/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021, la Métropole a attribué à l'association pour l'année 2021 une subvention d'un montant total de 147 642,35€ dont 87 642,35 € sont liés à la mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de l'association. (Dossier Astre n°2021\_00517 : Conseil de Territoire du Pays Salonais et dossier Astre n° 2021\_ 00518 : Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence).

Après instruction de la demande (Dossier Astre n° 2021\_00518 : Conseil de Territoire du Pays de Martigues et dossier Astre n°2021\_00516 – DGA Mobilité), il est proposé d'attribuer à l'association Transport Mobilité Solidarité une subvention globale de 30 000 €, répartie comme suit :

- une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'action « Plateforme mobilité » sur l'état spécial du territoire du Pays de Martigues ;
- une subvention de 20 000 € au titre du fonctionnement général pour le soutien de l'association au vu de ses actions en faveur de la mobilité, sur le Budget annexe Transport.

Il est précisé que l'association T.M.S est actuellement en période d'observation dans le cadre d'une procédure de sauvegarde suite au jugement du tribunal judiciaire du 12 novembre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° EMP 004-7313/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 portant attribution d'une subvention à l'association T.M.S ;
- La délibération n° 71/20 du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 15 octobre 2020 portant attribution d'une subvention à l'association T.M.S ;
- La délibération n° 16/20 du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 29 juillet 2020 portant attribution d'une subvention à l'association T.M.S ;
- La délibération n° CHL 004-18/02/21/BM du Bureau de la Métropole portant attribution d'une subvention à l'association Transport Mobilité Solidarité au titre de l'exercice 2021 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 8 avril 2021.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'association T.M.S. souhaite poursuivre ses objectifs, notamment l'action « plateforme mobilité » ;
- Qu'elle sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2021 ;
- Que la Métropole entend répondre favorablement à cette demande.

#### **Délibère**

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

**Article 1 :**

Est attribuée pour 2021 une subvention d'un montant global de 30 000 euros à l'association Transport Mobilité Solidarité, répartie comme suit :

- une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre de l'action « Plateforme mobilité » sur l'état spécial du territoire du Pays de Martigues ;
- une subvention de 20 000 euros au titre du fonctionnement général pour le soutien de l'association au vu de ses actions en faveur de la mobilité, sur le Budget annexe Transport.

**Article 2 :**

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention approuvée par la délibération n° CHL 004-18/02/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 relatif à l'octroi d'une subvention à l'association Transport Mobilité Solidarité, figurant en annexe de la présente.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- Au Budget de l'état spécial 2021 du Territoire du Pays de Martigues– S/Politique E210, nature 65 748 – Fonction 65 pour un montant de 10 000 euros.
- Au Budget annexe Transports 2021 Nature 6281 – Sous-politique C210 – 4DITRT pour un montant de 20 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ